

4<sup>e</sup>

Resp 35369-3/4

DE LA  
**CONSTRUCTION D'UNE BOURSE**

**A TOULOUSE.**



RES 35369 - 8/4

EXTRAIT DE LA REVUE DU MIDI.

Tome V, III<sup>e</sup> Livraison.

---

DE LA  
CONSTRUCTION D'UNE BOURSE

A TOULOUSE,

ET DU BUT QU'ON DOIT SE PROPOSER DANS L'ÉRECTION  
DES MONUMENS PUBLICS.

Par M. J.-N. Bonnal,

ARCHITECTE.

---

TOULOUSE,  
J.-B. PAYA, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,  
HÔTEL DE CASTELLANE.

1835.



EXTRACT OF THE REPORT OF THE  
COMMISSIONERS OF THE LAND OFFICE

CONSTITUTION OF THE LAND OFFICE

FOR THE YEAR 1835

FOURTH

IN THE YEAR 1835

1835



DE LA  
CONSTRUCTION D'UNE BOURSE

A TOULOUSE,

ET DU BUT QU'ON DOIT SE PROPOSER DANS L'ÉRECTION  
DES MONUMENS PUBLICS.

---

Depuis quelques années on remarque à Toulouse un penchant général pour les constructions, soit d'édifices d'utilité privée, soit de monumens publics.

On a reconnu que, lorsqu'il s'agit d'embellissemens dans une ville, l'architecture doit être mise au premier rang; que cet art étant avant tout principe d'ordre, de régularité, de symétrie, c'est de lui qu'on emprunte les plus belles et les plus sages dispositions.

Pourquoi donc rien de beau ne peut-il être créé? pourquoi, tout en reconnaissant l'utilité des projets formés, discute-t-on sans cesse, sans rien conclure, rien exécuter? C'est qu'avec le désir de bien faire, on a aussi celui de l'économie; de cette économie mesquine et mal entendue, qui fait qu'on n'ose pas aborder franchement une dépense nécessaire; ou bien, si on l'aborde, ce n'est que

partiellement et contraint qu'on y est par un besoin irrésistible.

Et qu'on ne croie pas que cette observation sur le vice qui existe ait rien d'exagéré. Pour le démontrer, observons l'influence fâcheuse qu'il exerce sur nos œuvres ; examinons rapidement l'état actuel de notre ville, quelles sont nos richesses ou nos besoins, et ce qui s'oppose à l'exécution des monumens et des édifices nécessaires ; s'il est démontré que ce vice soit réel, constant, il restera à rechercher, après avoir signalé le mal, s'il est en notre pouvoir quelque moyen d'y remédier, ou si nous devons le tenir pour incurable.

Les grands produits de l'architecture sont moins des œuvres individuelles que sociales ; plutôt l'œuvre des populations que celle des hommes de génie. Chaque race d'hommes empreint sur la pierre ou le marbre le cachet de son individualité ; aussi peut-on lire sur des pages durables les diverses phases de l'intelligence humaine.

Dans notre ancienne ville de Toulouse, l'architecture peut montrer avec orgueil l'empreinte du génie de nos pères, en même temps qu'elle fait connaître le sentiment religieux qui les dominait.

En considérant la grande et belle basilique que nous légua le VIII<sup>e</sup> siècle, on suit avec intérêt la marche que le temps imprima sur ce monument, et les diverses transformations qu'il a subies durant sa construction. Du VIII<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècles, l'art se montre incrusté sur la pierre et le

marbre. Après cette époque bien caractéristique, trois siècles résument leur intelligence dans quelques monumens religieux. Vient ensuite le XV<sup>e</sup> siècle avec son style greco-romain, ses fines ciselures, ses arabesques et son architecture gracieuse, coquette et recherchée. Puis, et presque sans transition, arrive notre époque ; époque de mesquines économies, et où l'art est sans force pour imprimer son cachet, parce qu'on ravit aux artistes la puissance de rien faire de grand.

Après une interruption de trois siècles, l'histoire monumentale brusquement interrompue devrait enfin recommencer son cours, et jamais une époque aussi favorable ne s'est présentée pour seconder de grands travaux. L'immense quantité de constructions particulières qui surgissent de toutes parts, font de Toulouse une ville nouvelle, il est vrai, mais où le génie du siècle ne se révèle point.

Quels sont les édifices exécutés de nos jours que nous oserons léguer à la postérité, comme étant l'expression, le résumé de notre intelligence, de notre amour éclairé pour les arts et des sacrifices faits pour les encourager.

Nous enorgueillirons-nous du Palais de Justice, où le principe inévitable de mesquinerie, de restauration, qui, comme une harpie, gâte tout ce qu'elle approche, a présidé au pénible et dispendieux ajustement de quelques salles accolées ou superposées, sans rapport entr'elles, sans convenance ni caractère général. De là résulte une

grande incertitude dans la destination de cet édifice ; malgré les soins et les peines trop méconues de l'artiste à qui on a imposé la condition de restaurer, et qui sans doute, avec moins d'efforts, mais plus de sacrifices, eût créé un monument digne de son génie et de notre siècle.

Le même vice a présidé à la restauration du Musée. Aussi, dans un lieu où l'art devrait se trouver dans toute sa pureté ; où toutes les parties devraient être si bien en harmonie que l'ensemble pût caractériser le temple des beaux arts et du goût, on voit avec étonnement une salle et un cloître d'architecture en ogive, une autre dans le goût florentin ; enfin une troisième salle dont l'architecture romaine a fait les frais.

Que dira-t-on du Théâtre, qui, par suite du même principe d'économie mal entendue, a été adapté au bâtiment du Capitole avec lequel il n'a nul rapport ni d'architecture ni de convenance.

Ajoutons la restauration du Tribunal de première instance, et celle des prisons du Sénéchal ; et pour terminer, disons qu'on songe à faire de l'ancien Couvent des Carmes une Ecole de Médecine. Ainsi donc partout et toujours même système : fausses spéculations, oubli des convenances et du bon goût.

Examinons maintenant quelles conditions sont nécessaires pour qu'un ouvrage d'architecture soit ce qu'il doit être. Chaque édifice a un caractère distinct bien nuancé, résultant de la différence des

besoins qu'il est appelé à satisfaire ; et on doit, par des formes matérielles, faire connaître les qualités et les propriétés inhérentes à sa destination, en recherchant dans le langage de l'art les signes propres à être l'expression plus ou moins claire des idées ou qualités spéciales que l'usage attache au monument.

En résolvant ce problème, l'architecture trouve le moyen d'établir entre les édifices des différences de physionomie qui sont loin de ressembler au produit d'un caprice. Et il en résulte qu'un monument se trouve harmonisé dans toutes ses parties ; son ensemble est comme le résultat d'une seule pensée ; toutes les distributions, combinées chacune pour leur emploi, sont coordonnées à un motif général ; chaque partie en rapport avec le besoin qui la commande semble n'être que le produit d'une convenance dictée par le plaisir de la symétrie. Ainsi donc, avec des lignes simples, dans un parti clair et facile à comprendre, l'art a su réunir, d'une manière tout ensemble uniforme et variée, les diverses sujétions du projet à exécuter ; en sorte que rien ne paraît avoir coûté ni peines ni combinaisons difficiles.

Telles sont les principales conditions à remplir, et en quelque sorte le programme à proposer, pour obtenir des monumens dignes de représenter l'intelligence architecturale de notre époque. Certes, elle est loin d'avouer pour son œuvre de prédilection les mesquines restaurations dans lesquelles

l'art, comme un nouveau Prothée, a emprunté toutes les formes imaginables, pour les appliquer aux plans, élévations et ornemens des édifices, pour réunir des élémens fortuits, sans rapports entr'eux, dénués d'une raison qui les assemble et les explique, qui, en un mot, a fait de l'architecture le prototype du désordre.

Examinons maintenant quels sont les édifices, dont l'exécution est possible, et dont le besoin se fait journellement sentir.

Et d'abord, il n'en est point dont l'utilité soit aussi généralement reconnue, que celle de l'établissement d'un ou de plusieurs marchés couverts ; il n'est guère en effet de villes un peu importantes où il n'en existe depuis long-temps.

Ce marché pourrait être construit sans causer de gêne aux fonds de la ville. Des actionnaires se chargeraient de fournir aux frais de cette construction moyennant une concession du droit de fermage pendant un certain nombre d'années.

La convenance de l'emplacement est évidemment démontrée par la position, l'étendue, et les débouchés de la place d'Orléans.

Un projet fut dressé, il y a quelques années ; mais les propriétaires des maisons donnant sur cette place se plaignirent avec raison de la trop grande élévation des bâtimens, car on avait projeté de placer un étage au-dessus des étalages et galeries.

Mais il serait facile d'éviter cet inconvénient

et de disposer une construction de marché, de manière à intercepter le moins possible la circulation de l'air, tout en lui donnant un aspect favorable à l'embellissement de cette place.

Le caractère particulier de ce Marché est bien indiqué par les divers genres d'industrie qui doivent s'y exercer. Il ne devra ressembler entièrement à aucun de ceux qu'on pourrait se proposer pour type. Ce sera à-la-fois le marché Saint-Martin, du Temple, ou celui des Innocens ; mais les diverses sections devront se rallier par des communications couvertes, et former un ensemble comode et en harmonie. Des boutiques divisées sont nécessaires pour les marchands de Ferrailles, toiles, etc. Elles doivent être formées par des auvens à claire-voie, afin que l'air puisse en tout temps circuler librement, et avoir en même temps issue sur les rues et sur le passage intérieur. Les étalages en plein air et à couvert seront convenablement placés du côté intérieur du Marché, pour rendre leur abord facile sur tous les points, et auprès du passage public qui doit occuper le centre des divers bâtimens. Telles sont les principales conditions nécessaires à cet édifice, dont les détails particuliers devront être la conséquence, afin que son ensemble soit disposé en rapport des besoins qu'il est destiné à satisfaire.

La construction d'un édifice pour l'*Hôtel de la Bourse* et le *Tribunal de Commerce* semble être généralement désirée, s'il faut en juger par les

opinions diverses qui se discutent concernant son emplacement, qui est le seul point en discussion. On a prétendu qu'un ancien couvent pourrait, au moyen de quelques *badigeonnages*, lui être utilement consacré. Précédemment on proposait d'employer ce local pour une Caserne, ou un Entrepôt. Il est vraiment inconcevable que la manie des économies égare des hommes éclairés, au point de leur persuader qu'un édifice déjà construit pour être un Couvent peut indifféremment, au moyen de quelques dépenses, servir également de Caserne ou de Bourse.

Comme c'est de bonne foi que cette opinion a été émise, de bonne foi aussi nous dirons quels obstacles s'opposent à ce que l'ancien Couvent de la Daurade puisse devenir une Bourse digne de Toulouse et de son Commerce. Et d'abord voyons si le but qu'on se propose pourra être atteint.

Ce bâtiment se compose de plusieurs cours dont deux très-grandes et entourées de constructions sur un développement de plus de six cents mètres, sur une épaisseur de dix, et divisées en trois étages, qui portent la hauteur totale à environ trente mètres et la surface des murs, tant intérieurs qu'extérieurs, à cent mille mètres. Le crépissage seulement monterait à une somme de 80,000 francs. La surface nécessaire pour la Bourse étant d'environ deux mille cinq cent mètres, pour la couvrir en plafonds et planchers, le minimum de la dépense serait de 20,000 francs : la menui-

serie des portes et fenêtres coûterait 25,000 francs. Ajoutons maintenant une somme qui doit être au moins double de celle-ci, pour les divers plafonds, planchers et autres menuiseries nécessaires à la Halle destinée aux draps, ainsi que pour la construction des divers escaliers; et le montant total de la dépense à faire pour approprier ce local d'une manière très-incomplète, s'élèvera à 200,000 francs, non compris encore les dépenses imprévues, telles que changement et reconstruction de murs qui sont la plupart dans le plus mauvais état et en ruine, de même qu'une grande partie des combles et des planchers exposés depuis bien des années à toutes les rigueurs du temps. Ainsi la somme réelle à dépenser pourra être portée à 300,000 francs. Tel sera le résultat du système économique qu'on propose.

Maintenant examinons le plus ou moins de convenance du local, par rapport à sa destination.

Des marchandises seront placées autour, au-dessus et au-dessous du Tribunal et de la Bourse; les jours de marché ou de foire, des colporteurs et des ballots circuleront dans tous les sens; le calme et l'ordre qui devraient régner dans le lieu où se calculent, se discutent et s'administrent les plus précieux intérêts du Commerce, seront interrompus par la confusion inséparable du mouvement opéré par une immensité de personnes et de marchandises qui s'agiteront à-la-fois. Il y aurait donc d'abord inconvenance comme destination.

Sous le rapport monumental, l'inconvenance est encore plus palpable. Quel sentiment de grandeur inspirerait cette longue suite de fenêtres sans proportion et de mauvais goût, distribuées pour la plus grande commodité d'un Couvent ou d'une Caserne. Pourrait-on, par le caractère du monument, reconnaître que là est le palais du Commerce, que c'est là où s'établissent les bases des traités qui doivent favoriser l'industrie et faire prospérer le pays? Ce n'est pas ainsi que l'art s'harmonise avec les besoins, son langage est plus noble et parle mieux à l'intelligence des hommes.

Si l'on accorde que des opinions, généreuses sans doute, mais émises par des personnes étrangères à l'art sont sans valeur, nous rechercherons quels sont les types que nous pourrions nous proposer, afin de reconnaître par les principaux édifices du même genre qui existent, quels sont les usages généralement adoptés, et les beautés qui pourraient être introduites dans l'édifice que nous devons élever sur une moindre échelle; ces grands modèles feront mieux sentir le caractère qui convient à ce monument et qui est adopté par les diverses nations.

Toutes les villes de commerce ont un lieu consacré à l'assemblée des négocians, où ils se rendent tous les jours à une heure marquée. Le plus souvent c'est un édifice consistant en plusieurs portiques au rez-de-chaussée, avec salles et bureaux destinés aux banquiers; on le nomme *Place, Loge de Change ou Bourse*.

La Bourse de Londres (ou Royal Exchange) a deux cent cinq pieds de long sur cent quatre-vingt de large ; cet édifice a dans le milieu un pavillon décoré d'un ordre corinthien , avec un arc très-hardi accompagné de deux autres qui sont plus petits. C'est du milieu de cette partie de la Bourse que s'élève une superbe tour décorée de trois ordres : savoir : l'Ionique , le Corinthien et le Composite. La partie supérieure du bâtiment est terminée par une balustrade ornée de statues ; elle fut construite en 1666 , sur les dessins d'Inigo Jones. Celle d'Amsterdam , bâtie par Dankers en 1613 , a deux cents pieds sur cent quarante. Elle est soutenue par trois grandes arcades , sous lesquelles passent des canaux. On trouve au rez-de-chaussée un portique qui environne la grande salle et au-dessus duquel sont les salles soutenues par quarante-six piliers ; chacun d'eux est numéroté et assigné à une nation ; c'est dans cette salle que les négocians se réunissent pour parler de leurs affaires.

Le plan de la Bourse de Paris est celui d'un temple antique *Péripète* , d'ordre Corinthien , ayant vingt colonnes à chacun des flancs et quatorze dans chaque face. Ces colonnades procurent un assez ample promenoir autour des murs , qui sont percés d'arcades. L'intérieur du monument se fait remarquer par un très-grand vestibule , où aboutit un escalier qui conduit dans les espaces supérieurs , mais surtout par une vaste salle dont la longueur est de trente-deux mètres et demi , et la largeur de

dix-huit mètres. Tout à l'entour règne une galerie de trois mètres de large, sur laquelle dégagent nombre de salles destinées à différens services. Si l'on considère le monument en lui-même, et qu'on fasse abstraction du caractère qui aurait dû être celui de sa destination, on ne peut lui refuser une haute admiration; c'est un des plus remarquables monumens du siècle.

Voilà les grands modèles qui doivent nous guider pour l'érection de notre Bourse. Inspirons-nous des beautés répandues dans ces divers ouvrages, et sachons, s'il est possible, éviter les défauts qu'une sage critique a pu signaler. Notre monument n'aura point la grandeur de ceux élevés dans les capitales des divers royaumes; mais il peut néanmoins être un témoignage du progrès des arts.

Reste maintenant à rechercher l'emplacement le plus avantageux pour le monument, et en même temps le plus favorable à l'embellissement de la ville; examinons pour cela le plus ou moins de convenance que présentent nos diverses places publiques.

Généralement on doit désirer que le plan d'une ville soit disposé de telle manière que sa magnificence se subdivise en une infinité de beautés particulières et toujours diverses. Il faudrait qu'en parcourant tous les quartiers l'un après l'autre, chacun pût offrir, dans un même système d'unité, des spectacles diversifiés par les monumens de tout genre qui ornent ses places, qui offriront des

aspects soit d'élégance soit de richesse, en colonnades, en portiques, en péristyles, en masses tantôt simples, graves et solides, tantôt agréables et pittoresques.

Un édifice ne doit point être accompagné ou précédé par de trop vastes emplacements; une étendue démesurée d'espace rapetisse pour l'esprit et pour l'œil la dimension et l'effet d'une architecture; comme son œuvre consiste surtout en rapport, aucun art ne demande plus à être secondé par le parallèle des objets environnans. Deux très-grands frontispices d'église, celui de Saint-Jean Latran à Rome, et celui des Invalides à Paris, ainsi que le vaste édifice de l'École militaire, sont situés en face d'espaces illimités. On ne saurait dire combien, sous le rapport de leur effet, leur valeur se trouve atténuée. Certainement le péristyle du Panthéon paraîtrait moins grand et serait moins imposant, si la place qui le précède offrait un espace indéfini.

Fixer des mesures en ce genre serait quelque chose de difficile: tant il y a de considérations diverses relatives non-seulement à la dimension, mais au caractère même et à l'emploi de l'édifice, qui pourraient rendre la règle toujours variable. Toutefois en prenant pour régulateur la plus grande dimension en hauteur ou en longueur de chaque édifice, on pourrait donner pour minimum de la place qui le précède, une fois et demie en reculée la hauteur ou la longueur de la face.

Il faut aussi chercher à placer un édifice dans la position la plus centrale possible, et la plus rapprochée de ceux qui y sont appelés par leurs affaires. Mais il faut éviter de choisir un endroit qui, à cause du genre d'industrie qui s'y exerce, ne pourrait lui convenir ; et il est inutile de démontrer qu'un Tribunal ou un Palais du Commerce seraient placés d'une manière inconvenante auprès d'un Marché.

On doit surtout éviter de grouper les édifices dont le voisinage peut causer un avantage aux quartiers dans lesquels ils sont situés ; car l'excédant de richesse qui se trouverait réuni sur un seul point serait loin de pouvoir compenser le préjudice qu'en ressentiraient ceux qui en seraient privés. Sous le rapport monumental, cet inconvénient n'existerait pas moins ; car il serait difficile de donner à des édifices dont les usages seraient différens, un caractère tout-à-la-fois en rapport avec des besoins particuliers et en harmonie avec l'ensemble général.

Si, sur notre plus belle place, celle du Capitole, on réunissait parallèlement à la façade de l'Hôtel-de-ville, d'un côté le Théâtre, de l'autre la Bourse, et qu'une fontaine monumentale fût placée dans le milieu de l'espace qui séparerait ces édifices ; si ensuite, dans l'axe correspondant à l'entrée de l'Hôtel-de-ville, on perçait une rue prolongée sur la rivière, dont les maisons fussent réglées sur un plan uniforme et rappelant le style

d'architecture de la rue de Rivoli, cette place serait de l'effet le plus grandiose; mais après l'avoir vue, il ne resterait plus dans la ville rien d'intéressant à voir.

Il n'est pourtant pas à dire qu'une partie de ce projet soit inexécutable et qu'on ne puisse songer à le réaliser; car il faudra bien un jour aborder la construction d'une salle de Théâtre monumentale; il faudra bien aussi réunir dans un édifice convenable les bibliothèques publiques et enfin en construire un exprès et isolé pour l'école de Médecine. Alors on pourra songer à la possibilité d'exécuter ce projet, et étudier le moyen d'établir de l'harmonie entre les édifices qu'on mettra ainsi en parallèle. Mais auparavant, et en attendant, il faut faire ce qui est aujourd'hui possible et nécessaire.

En renonçant à construire l'Hôtel de la Bourse sur la place du Capitole, il reste à examiner s'il serait convenablement situé sur celle d'Orléans.

Sur cette place est établi le Marché le plus considérable de la ville, et il serait inconvenant d'y construire la Bourse en laissant exister le Marché. Or, comme aucune autre de nos places n'est assez vaste pour pouvoir le contenir, il faudrait pour le déplacer le diviser en deux ou trois sections; ce qui serait de la plus grande incommodité.

Sans nul doute, si l'on pouvait parvenir à loger le Marché ailleurs, quel autre lieu présenterait

les avantages de la place d'Orléans, qui réunit toutes les conditions nécessaires, à cause de l'étendue, de la position, et de la nature des débouchés ?

Un autre emplacement reste à examiner, qui paraît réunir les principales conditions.

La Chambre de Commerce de Toulouse a chargé plusieurs architectes de la rédaction des projets d'une Bourse et Tribunal de Commerce, et en même temps de désigner l'endroit le plus convenable pour l'emplacement de cet édifice.

Les auteurs des divers projets ont tous désigné le lieu où est actuellement la Halle au blé, à cause surtout de sa position centrale et à cause aussi du grand avantage qui résulterait pour ce quartier de la suppression obligée du massif des maisons donnant sur la place de la Halle et sur la rue des Tourneurs, ce qui permettrait de laisser une place assez vaste entre cette rue et l'Hôtel de la Bourse, et d'aérer la rue la plus malsaine de la ville.

Une nouvelle place serait aussi formée du côté de la rue des Changes, aujourd'hui si embarrassée par l'approvisionnement de la Halle. Il faut observer que la construction de la Bourse pourrait s'exécuter immédiatement, sans qu'il fût auparavant nécessaire d'enlever le massif des maisons du côté de la rue des Tourneurs, puisqu'il se trouve positivement à l'endroit où sera pratiquée la place qui doit être formée pour aérer cette rue.

Ces considérations ayant déterminé à adopter cet emplacement , il devient nécessaire de trouver celui qui convient à la Halle au blé.

La place d'Orléans parfaitement débouchée par huit rues , dont quatre des plus larges , sa position centrale , et la facilité des communications avec tous les points de la ville la désignent assez comme étant très-convenable ; mais nous avons précédemment observé qu'elle est déjà occupée par le Marché aux légumes , à la volaille , ferraille , etc. ; et il semble d'abord difficile de pouvoir disposer la Halle commodément , de manière à ce que son approvisionnement ne cause aucun embarras au Marché.

Or , il suffit de remarquer que le Marché aux légumes , etc. , finit à dix heures du matin , tandis que celui de la Halle au blé ne commence qu'après-midi , et alors cet inconvénient apparent est évité. Il reste encore à examiner si la surface qu'occuperait la Halle ne rapetisserait point trop la place , et si le Marché pourrait encore s'y tenir commodément.

Mais en observant d'abord que le grand bassin placé au milieu occupe une assez grande surface , et ensuite le peu d'arrangement qui existe dans la manière dont se distribuent les emplacements des vendeurs , on est convaincu qu'en mettant un peu d'ordre dans la distribution , on peut facilement parvenir à loger ces vendeurs dans un emplacement beaucoup moins vaste que celui qu'ils occupent.

Ainsi donc tout démontre la possibilité et la

convenance qu'il y aurait à construire l'Hôtel de la Bourse sur l'emplacement de la Halle au blé et celle-ci sur la place d'Orléans.

Pourtant et en conséquence du principe émis dans cet écrit, il semblerait plus raisonnable de ne point réunir ainsi sur la même place la Halle et le Marché, et de construire la Halle dans un autre quartier. Afin de ne point laisser le problème avant sa résolution complète, examinons encore s'il n'est aucune autre partie de la ville sur laquelle on puisse la placer avec avantage.

En parcourant les divers quartiers, on reconnaît qu'un emplacement sur les boulevards, à l'endroit où aboutit la rue du rempart St.-Etienne, est assez vaste et assez bien débouché pour que les communications et abords de la Halle soient faciles; peut-être même la proximité du faubourg St.-Etienne où résident en grande partie les négocians-courtiers qui font le commerce des grains, serait un puissant motif pour déterminer à choisir cet emplacement, et compenserait ainsi les avantages que présente la position plus centrale de la place d'Orléans.

Nous n'avons qu'à vouloir pour accomplir l'œuvre de notre siècle, et quand nos besoins ne nous en feraient point une loi, notre amour pour les beaux arts nous rendra facile la tâche que nous nous imposerons, quelque grande qu'elle soit.

Un beau mouvement s'opère dans toutes les provinces; chacune a compris qu'il lui est possible

d'être grande par elle-même, de vivre de sa propre vie.

Mais pour ne pas rester en arrière de ce mouvement et pour remplir dignement la place qui nous convient et que nous devons ambitionner, il faut que notre volonté soit ferme, résolue, inébranlable; que chacun coopère au grand œuvre, et que nous n'ayons entre nous qu'une seule rivalité, qu'une seule ambition : la prospérité et la gloire de notre pays.

Il est certain que les hommes de bien ne se font pas  
pour un moment en un instant de leur vie  
mais pour un long espace de temps. Il faut  
donc se donner garde de ne pas se laisser aller  
à de vaines espérances, et de ne pas se laisser  
entraîner par les passions du moment. Il faut  
être ferme et constant dans ses principes, et  
ne pas se laisser ébranler par les opinions  
des autres. Il faut aussi se donner garde de  
ne pas se laisser aller à de vaines gloires,  
et de ne pas se laisser éblouir par les  
louanges des hommes. Il faut être humble  
et modeste, et se souvenir que nous sommes  
tous des créatures de Dieu, et que nous  
devons tous à sa bonté. Il faut aussi se  
donner garde de ne pas se laisser aller à  
de vaines tristesses, et de ne pas se laisser  
entraîner par les passions du moment. Il  
faut être ferme et constant dans ses principes,  
et ne pas se laisser ébranler par les opinions  
des autres. Il faut aussi se donner garde de  
ne pas se laisser aller à de vaines gloires,  
et de ne pas se laisser éblouir par les  
louanges des hommes. Il faut être humble  
et modeste, et se souvenir que nous sommes  
tous des créatures de Dieu, et que nous  
devons tous à sa bonté. Il faut aussi se  
donner garde de ne pas se laisser aller à  
de vaines tristesses, et de ne pas se laisser  
entraîner par les passions du moment. Il  
faut être ferme et constant dans ses principes,  
et ne pas se laisser ébranler par les opinions  
des autres. Il faut aussi se donner garde de  
ne pas se laisser aller à de vaines gloires,  
et de ne pas se laisser éblouir par les  
louanges des hommes. Il faut être humble  
et modeste, et se souvenir que nous sommes  
tous des créatures de Dieu, et que nous  
devons tous à sa bonté.